



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2026 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juin à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 09 juin 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, GUILLON Cathy, HAY-QUILLET Virginie, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GABORIAU Sébastien, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, PHELIPEAU Grégoire et GRAULIER Laurent

Était excusé : Madame CHABIRAND Fanny

Étaient absents : Messieurs CHARNOLÉ David et BARDE Mickaël

Était secrétaire : Madame CHOYEAU Françoise

Votants : 12 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Décisions du Maire
4. Voirie 2026, attribution du marché
5. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
6. Référent déontologue
7. Gestion des animaux errants
8. Taux de la taxe d'aménagement
9. Dispositif de signalement
10. Mise à disposition exceptionnelle des bâches de l'Aire de loisirs
11. Projet EPF, deuxième phase du projet
12. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (12 pour) le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Madame CHOYEAU Françoise, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 30, le quorum étant atteint.

3. Décisions du Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses compétences propres. Il informe l'Assemblée des actions administratives et opérationnelles en cours, rappelle les projets prioritaires de la commune et fait état des démarches réalisées pour assurer le bon fonctionnement du service public. Les décisions présentées sont celles relevant de sa compétence, telles que la signature de contrats ou l'engagement de dépenses courantes. Le Maire répond aux questions des élus et précise les prochaines étapes concernant les dossiers en cours, afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions de la commune.

Conseil Municipal du 15 juin 2026

4. Voirie 2026, attribution du marché

Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint délégué à la voirie, prend la parole et rappelle le programme Voirie 2026. Il explique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Monsieur GABORIAU Sébastien présente les offres des différentes entreprises et expose les notations proposées par Monsieur GIRAUD Paul, maître d'œuvre de la commune. Il précise que des travaux sont encore en attente de réalisation dans la Petite Rue et qu'il serait préférable de ne pas réaliser la tranche optionnelle cette année. L'entreprise COLAS étant arrivée en tête à l'issue de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir son offre pour la tranche ferme du programme Voirie 2026.

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 pour – 1 abstention – 1 contre), décide d'attribuer le marché de travaux de voirie 2026, pour sa tranche ferme, à l'entreprise COLAS.

5. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire présente le dispositif relatif à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il explique que cette taxe a pour objectif d'inciter les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans à remettre leur bien sur le marché, par la location ou la vente. Sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, il est recensé 40 logements vacants susceptibles d'être concernés par cette taxe. Monsieur HENRIET Christian précise que la commune reçoit un nombre conséquent de demandes de personnes à la recherche d'un logement, alors que l'offre disponible demeure insuffisante. Il souligne que l'instauration de cette taxe pourrait favoriser la remise sur le marché de certains logements actuellement vacants et ainsi contribuer à répondre aux besoins de logements sur la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour - 1 abstention), décide l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et d'en fixer le taux à 50% comme l'autorise au plus le dispositif.

6. Référent déontologue

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les missions du référent déontologue de l' élu local. Il rappelle que ce référent est chargé d'apporter aux élus qui le sollicitent tout conseil utile au respect des principes déontologiques applicables à l'exercice de leur mandat. Après avoir présenté la liste des quatre référents déontologues proposée par l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée), Monsieur le Maire expose les modalités de saisine ainsi que les conditions d'exercice de cette mission.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour – 1 abstention), désigne les référents déontologues figurant sur la liste proposée par l'AMPCV et approuve les modalités de saisine, de rémunération, les moyens mis à leur disposition ainsi que les conditions de remboursement des frais engagés dans le cadre de leur mission.

7. Gestion des animaux errants

Monsieur le Maire constate qu'un nombre important d'animaux est régulièrement signalé en état de divagation sur le territoire communal. Il rappelle qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Il présente ensuite les objectifs d'une évolution du mode de gestion des animaux errants sur la commune. Il rappelle qu'une convention est en vigueur entre la commune et le Hameau Canin de Luçon via la CCVSA. Actuellement, lorsqu'un animal est capturé par ses soins ou les employés municipaux, celui-ci est placé dans l'atelier municipal le temps d'identifier son propriétaire. Monsieur GABORIAU Sébastien estime qu'il serait préférable de disposer d'un autre lieu d'accueil. Il souligne que la présence d'animaux dans l'atelier municipal pourrait entraîner des dégradations du matériel communal et présenter un risque pour leur sécurité. Monsieur GUIGNARD Florent évoque la possibilité d'aménager un petit chenil dans la cour de l'atelier communal. Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce sujet. S'il n'a jamais été constaté d'incident grave lié à la divagation d'animaux sur la commune, il considère nécessaire de mettre en œuvre des mesures permettant de prévenir tout risque. Monsieur GUILMINEAU Christian indique que cette problématique est également connue des services de gendarmerie et qu'elle dépasse le seul cadre communal. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite que les propriétaires d'animaux de compagnie fassent preuve d'une plus grande vigilance afin de limiter les situations récurrentes de divagation. Monsieur GUIGNARD Florent propose d'intégrer une notion de récidive au dispositif envisagé. Il estime qu'un propriétaire peut être confronté ponctuellement à une fugue de son animal et qu'une première intervention pourrait donner lieu à un simple rappel des règles, accompagné de la remise d'un document d'informations. Monsieur le Maire propose en conséquence d'instaurer un forfait de capture applicable à compter de la deuxième capture d'un même animal. La première intervention constituant un avertissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour) adopte la proposition de Monsieur le Maire

Conseil Municipal du 15 juin 2026

8. Taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'application de la taxe d'aménagement sur le territoire communal. Il indique que le taux communal est fixé à 1% depuis plusieurs années. Monsieur HENRIET Christian précise que ce taux est également appliqué par une majorité de communes vendéennes. Il propose en conséquence de maintenir le taux actuellement en vigueur ainsi que les exonérations précédemment instaurées par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1% ainsi que les exonérations actuellement en vigueur sur le territoire communal.

9. Dispositif de signalement

Monsieur le Maire présente le dispositif de signalement et en rappelle les objectifs ainsi que les situations susceptibles d'être concernées. Monsieur HENRIET Christian précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée (CDG85) propose une convention gratuite pour l'année 2027. Il indique également qu'il convient de désigner un référent au sein de la commune dans le cadre de ce dispositif. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention proposée par le CDG85 et de désigner Madame LEGER Marielle en qualité de référente signalement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), approuve l'adhésion à la convention proposée par le CDG85 et désigne Madame LEGER Marielle en qualité de référente signalement de la commune.

10. Mise à disposition exceptionnelle des bâches de l'Aire de Loisirs

Monsieur le Maire présente la demande d'un particulier ayant réservé l'Aire de loisirs pour une manifestation durant la période estivale. Cette sollicitation relance une réflexion engagée depuis plusieurs années concernant la mise à disposition des bâches de la halle de l'Aire de Loisirs. Monsieur HENRIET Christian indique que la commune est parfois sollicitée pour la location de ces bâches, dont l'utilisation demeure relativement limitée. Monsieur GABORIAU Sébastien fait également état de la demande d'une association préparant une célébration sur le site et souhaitant disposer de l'ensemble de l'espace. Monsieur le Maire rappelle qu'une privatisation complète de l'Aire de loisirs n'est pas envisageable, un passage permettant l'accès au bateau à chaînes et au sentier pédestre devant rester libre en permanence. Monsieur GUILMINEAU Christian souligne également que le caractère public du site et l'absence de dispositif de fermeture rendent difficile toute interdiction d'accès au public. Les échanges portent ensuite sur les conditions de mise à disposition des bâches, notamment sur les modalités d'installation, de démontage et de surveillance du matériel. Monsieur GABORIAU Sébastien précise que l'installation nécessite plusieurs personnes et une bonne connaissance du système afin d'éviter toute dégradation. Il indique également qu'il n'est pas envisageable que les agents communaux assurent systématiquement le montage et le démontage des bâches. À l'issue des débats, un consensus se dégage en faveur de la location des bâches de la halle de l'aire de loisirs. Il est proposé que cette mise à disposition soit accordée moyennant une participation financière de 150 € par location et le versement d'une caution de 1 500€. Le bénéficiaire de la location sera chargé de retirer les bâches auprès des agents communaux le vendredi précédant l'événement et de les restituer correctement pliées le lundi suivant. Un guide d'installation sera rédigé par le secrétariat de mairie afin de faciliter leur mise en œuvre. Monsieur GABORIAU Sébastien se porte volontaire pour assurer un rôle de référent technique en cas de difficultés rencontrées par les utilisateurs d'autres conseillers peuvent également intervenir le cas échéant.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour – 1 abstention), approuve la mise à disposition des bâches de l'aire de loisirs selon les modalités présentées ci-dessus.

11. Projet EPF, deuxième phase du projet

Monsieur le Maire rappelle le projet communal mené en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée (EPF Vendée) portant sur un secteur situé derrière l'école du Marais Mouillé de Souil, en vue de la réalisation de plusieurs logements sur la commune. Il présente également un projet de division parcellaire concernant les logements communaux situés à proximité, pouvant conduire à la définition d'un périmètre d'étude élargi intégrant l'ensemble de la zone concernée. Monsieur GUILMINEAU Christian attire l'attention sur la question de l'accessibilité des secours, notamment par l'ancienne école, dans le cadre de cette division parcellaire. Il interpelle Monsieur PHELIPEAU Grégoire sur ce point. Monsieur PHELIPEAU Grégoire indique qu'il conviendrait de solliciter l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les normes ayant évolué et la largeur actuelle des accès n'étant pas nécessairement exigées dans tous les cas. Monsieur le Maire propose de poursuivre la phase d'étude avec l'EPF sans arrêter à ce stade le périmètre défini de réflexion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

12. Questions et informations diverses

Subvention de l'Amicale Laïque

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Amicale Laïque, sollicitant l'attribution exceptionnelle de sa subvention dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique l'association indique également la mise en place d'une « fête du village » lors de la prochaine kermesse, annoncée comme plus importante que les éditions précédentes. Monsieur GUILMINEAU Christian souligne que, même en l'absence de fête de la musique, l'association contribue à l'animation de la commune. Monsieur HENRIET Christian, appuyé par Monsieur GUIGNARD Florent rappelle l'importance du soutien municipal aux associations locales. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande.

Site internet

Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire de mairie, indique que le site internet actuel de la commune est peu ergonomique et difficile à administrer. Il présente la solution proposée par l'entreprise INTRAMUROS, qui permettrait un gain de temps et une amélioration de la communication communale. Une migration vers ce nouvel outil est envisagée prochainement.

Réseau Lora

Monsieur GUIGNARD Florent rappelle le fonctionnement du réseau Lora. Un lien vers le catalogue sera transmis aux conseillers à la suite du conseil municipal.

Commission de travail PCS

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour la commune d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et propose la création d'un groupe de travail dédié. Monsieur GABORIAU Sébastien évoque la possibilité de mettre en place un système d'alerte par SMS afin d'informer la population en cas d'évènement majeur. Une commission est créée, composée de Madame REY Pascale ainsi que de Messieurs HENRIET Christian, GUIMONEAU Christian et GABORIAU Sébastien.

Inaugurations du 19 septembre

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une inauguration des récents aménagements réalisés sur le secteur de Souil. La date du 19 septembre est envisagée, sous réserve de l'achèvement des travaux de voirie. Cette inauguration pourrait concerner la place de la boulangerie, le parcours santé-sport ainsi que le square situé à proximité de l'école. Une réflexion sera engagée sur la dénomination de ces espaces ; et une proposition sera transmise aux élus.

Rapport de visite de sécurité

Monsieur GUILMINEAU Christian présente un point sur les différents rapports de sécurité reçus en mairies. Plusieurs observations mineures nécessitant des interventions limitées seront réalisées par les services techniques durant l'été. Un calendrier d'intervention sera établi conjointement avec le secrétariat de la mairie.

Cimetières

Monsieur GABORIAU Sébastien indique que les cimetières communaux approchent de la saturation. Des procédures de reprise de concessions sont actuellement à l'étude afin de récupérer environ sept emplacements répartis sur les deux sites en 2026. Cette démarche sera mise en œuvre de manière progressive dans le cadre d'un plan pluriannuel afin d'en limiter l'impact financier.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur GUILMINEAU Christian informe que la commune pourrait prétendre à un label de sécurité routière. L'inscription étant gratuite jusqu'au 30 juin 2026. Il évoque également la possibilité de louer une machine de marquage pour un montant d'environ 50€ TTC à la CCVSA.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département de la Vendée autorisant l'installation d'un panneau de lieu-dit « Villeneuve ». Celui-ci sera commandé lors d'un prochain achat groupé.

Une réflexion est engagée concernant la valorisation du Foyer Rural, dont l'occupation pourrait être renforcée. La question du stationnement est également évoquée et fera l'objet d'une étude, notamment par un contact avec un propriétaire foncier voisin.

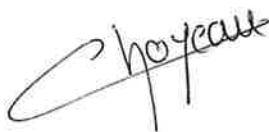
Monsieur PHELIPEAU Grégoire évoque la possibilité d'installer une climatisation à l'école du Marais Mouillé de Souil, ainsi que des problématiques d'entretien sur certains chemins communaux (sentier entre Le Peu et l'Aire de Loisirs, ainsi que sur le sentier en cailloux blancs rue de la Logette).

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'administrés relative à l'installation de candélabres au lieu-dit « Les Ardillers ». Après échange avec le SYDEV, il sera demandé aux administrés un courrier précisant les motivations du projet.

Fin de Séance à 22 h 30

2026_06_15_01	Voirie 2026, attribution du marché
2026_06_15_02	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
2026_06_15_03	Référent déontologue
2026_06_15_04	Gestion des animaux errants
2026_06_15_05	Taux de la taxe d'aménagement
2026_06_15_06	Dispositif de signalement
2026_06_15_07	Mise à disposition exceptionnelle des bâches de l'Aire de Loisirs
2026_06_15_08	Projet EPF, deuxième phase du projet

Le Secrétaire de séance,
CHOYEAU Françoise



Le Maire,
Christian HENRIET

